

# 5 BONNES RAISONS DE FAIRE ENTRETENIR SA CHAUDIÈRE, SA POMPE À CHALEUR (PAC) OU SA CLIMATISATION



## FAIRE DES ÉCONOMIES...

Une chaudière entretenue, c'est une chaudière qui consomme moins de combustibles (8 à 12 %), et induit des économies réelles sur sa facture énergie !

## TOUT EN GAGNANT EN CONFORT DE VIE

L'entretien annuel de sa chaudière ou de sa PAC assure son bon fonctionnement : moins de risques de panne, de privation de chauffage et d'eau chaude... donc plus de confort.

## PROTÉGER SA FAMILLE...

Faire entretenir son matériel, c'est confier la sécurité de son installation à un professionnel qualifié, capable de détecter et de corriger une éventuelle anomalie...

## ET L'ENVIRONNEMENT...

Une chaudière entretenue produit moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il faut savoir aussi que ce fluide frigorigène utilisé dans les PAC contribue au réchauffement climatique.

Chacun peut donc à son niveau participer à la protection de l'environnement.

## ... ET RESPECTER UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

L'entretien de sa chaudière ou de sa PAC par un professionnel qualifié est obligatoire et doit être effectué chaque année (décret n°2009-649 du 09 juin 2009 – entretien chaudières gaz ou fioul), (décret n° 2010-349 du 31 mars 2010 relatif à l'inspection des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles).

117, RUE GUILLAUME TAILLEFER  
LES LIMBAUDIÈRES - 16430 CHAMPNIERS

TÉL. 06 37 93 45 09 - CHRISTOPHE.CHATEAU16@ORANGE.FR